

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question au ministre des Transports parce que, de toute évidence, il n'avait pas compris hier le motif de ma question relative à l'appel au cabinet et à l'enquête de la CCT sur les tarifs aériens. Je cherchais simplement à avoir une réponse en ce qui concerne l'appel interjeté auprès du cabinet par l'Association des consommateurs. Votre Honneur a donné la parole à un autre député, mais je ne répétais pas la question d'hier. En raison de ce malentendu, il n'est que juste je pense de demander au ministre si le cabinet va prendre une décision et faire une déclaration à ce sujet.

M. l'Orateur: C'est bien là, comme l'a dit le député, la question qu'il a posée hier, non pas une fois mais deux. Le ministre a fourni une réponse qui n'a pas satisfait le député. Lorsqu'il a eu la parole aujourd'hui, le député a voulu avoir une autre réponse à la même question, me forçant à dire qu'il avait posé la même question trois fois. Les autres députés à qui cela est déjà arrivé ont connu le même désagrément.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE CENTENAIRE DE L'INAUGURATION—ÉMISSION D'UNE PIÈCE COMMÉMORATIVE EN ARGENT

M. l'Orateur: Avant de passer aux affaires courantes, il convient que je prenne 30 secondes seulement pour communiquer une nouvelle. Je sais que nous sommes tous fiers de l'excellente Bibliothèque du Parlement, qui est à la disposition des deux Chambres, Sénat et Communes. Nous commémorons cette année le 100^e anniversaire de sa construction. J'ai le grand plaisir d'annoncer aux députés—comme d'ailleurs cela sera fait aujourd'hui à l'intention du reste du pays par les services compétents—que le ministre des Finances (M. Turner) a autorisé l'émission d'une pièce commémorative en argent de \$1, pour célébrer cet événement. Tous les députés, j'en suis sûr, seront heureux d'en avoir été informés.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 9^e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter les 3^e et 4^e rapports du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

Gaz naturel—Approvisionnements

[Traduction]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE SUR LES BESOINS ET APPROVISIONNEMENTS EN GAZ NATUREL

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dépose sur la table de la Chambre le rapport de l'Office national de l'énergie sur les besoins et approvisionnements en gaz naturel au Canada.

EXPOSÉ MINISTÉRIEL DES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE BESOINS ET D'APPROVISIONNEMENTS EN GAZ NATUREL

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le rapport de l'Office national de l'énergie sur l'offre de gaz naturel, que je viens de déposer, confirme les inquiétudes qui existaient déjà, à savoir que les approvisionnements en gaz naturel ne pourront à court terme répondre à la fois à la croissance prévue de la demande intérieure et aux engagements d'exportation actuels. Il est évident, selon les renseignements présentés, qu'il faudra apporter certaines restrictions à nos contrats d'exportation et qu'il faudra limiter la croissance de la demande au Canada, tant que les approvisionnements en gaz naturel des régions pionnières ne seront pas disponibles.

[Français]

Monsieur l'Orateur, l'Office reconnaît que les événements qui se sont produits depuis 1970 n'avaient pas été prévus lors du calcul du surplus. D'autre part, le rythme des découvertes n'a pas été aussi rapide que prévu, et la capacité de livraison des réserves actuelles et nouvelles a été moins grande qu'anticipée. En outre, d'autres changements importants ont modifié la situation, entre autres la baisse de production des champs gazifères dans le nord de la Colombie-Britannique, la hausse rapide du prix du pétrole de l'OPEP, qui a provoqué la sous-évaluation du prix du gaz naturel par rapport aux autres combustibles, ainsi que l'ouverture de nouveaux marchés au Québec dans le secteur des produits pétrochimiques et de l'ammoniac. Selon l'Office, ces facteurs et l'inquiétude de l'industrie quant aux régimes fiscaux et aux politiques d'établissement des prix ont entraîné la situation qui existe à l'heure actuelle dans le domaine des approvisionnements.

[Traduction]

Reste à savoir comment compenser cette pénurie. Il va de soi que les Canadiens devraient faire tout ce qu'ils peuvent pour limiter les nouvelles demandes de gaz naturel et pour éviter le gaspillage au sein de la demande actuelle. Les pouvoirs que demande l'Office national de l'énergie relativement à la répartition des approvisionnements en gaz naturel pourront bien être nécessaires pour renforcer la mise en vigueur des politiques de conservation et d'établissement des prix. Toutefois, avant de prendre une décision finale quant à de telles mesures, des entretiens auront lieu avec les provinces qui seront touchées. Le gouvernement a l'intention d'assurer que les besoins canadiens raisonnables seront satisfaits grâce à l'utilisation rationnelle de cette ressource naturelle peu abondante, et que l'on n'encourage pas les autres demandes de façon qu'il soit possible au Canada d'honorer le plus possible les obligations qu'il a prises envers ses clients américains.